

Communication N° 11 - 2010 au Conseil communal

Séance du 19 mai 2010

Création d'habitations collectives dans le quartier de Chantemerle - Réponse à la question de M. le Conseiller J.-B. Paschoud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le secteur de Chantemerle fait l'objet de travaux importants. Trois projets sont actuellement en cours de réalisation. Il s'agit d'une opération privée prévoyant la construction de 5 immeubles au ch. des Peupliers 31, d'une autre opération privée concernant la démolition et la reconstruction d'un immeuble à l'av. de Belmont 3 et d'un projet communal de remise en état des infrastructures souterraines à l'av. de Belmont et à la Pl. de Chantemerle. Cependant, ces projets n'ont pas de lien direct avec le développement éventuel de la parcelle communale à laquelle M. Paschoud fait référence.

Cela dit, le secteur de Chantemerle est identifié au niveau du plan directeur communal comme une « zone stratégique méritant une attention particulière ». Dans ce cadre, il est effectivement prévu, à terme, d'y implanter de l'équipement public et/ou de l'habitat collectif.

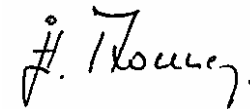
Dans l'immédiat, la Municipalité ne souhaite pas développer ce secteur qui constitue une des dernières réserves à bâtir communale importante. En effet, les priorités de développement vont plutôt vers d'autres sites, notamment le Centre-ville de Pully qui devrait subir, sous l'impulsion du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, des modifications importantes.

De plus, avant d'envisager un éventuel développement de l'habitat sur cette parcelle, il apparaît nécessaire d'étudier plus globalement les besoins de la Commune en matière d'équipements publics.

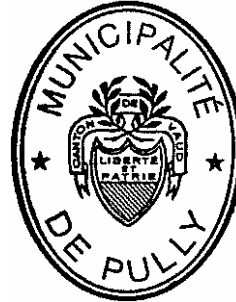
En conclusion, la Municipalité se prononcera sur l'avenir de la parcelle au terme de ces études.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



J.-F. Thonney



La secrétaire



C. Martin

Pully, le 19 mai 2010